



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 avril 2020

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 avril 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC, exceptionnellement par mode technologique, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et les renouvellements subséquents.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)	visioconférence
Marie-Ève Breton	maire	East Hereford (M)	visioconférence
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	téléphone
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)	visioconférence

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Participation

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 mars 2020

4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres

4.2.1 Entrée en vigueur – Règlement 6-25.2.1 modifiant le SADD (Waterville)

4.2.2 Haltes paysagères

5.0 TRÉSORERIE

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses

5.3 Suivis et transferts budgétaires

5.3.1 Surplus affectés – Affectation des soldes non utilisés

5.4 Exercice se terminant le 31 décembre 2019 – Audit

5.4.1 Rapport financier

5.4.2 Présentation du rapport financier

5.4.3 État des surplus

5.5 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Ville de Coaticook- Demande de modification du SADD – Lot 3 312206 du cadastre du Québec, CF de Coaticook
 - 6.2 Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 6.2.1 Rapport d’exploitation 2019
 - 6.2.2 Rapport d’activités 2019 et grilles tarifaires 2020
 - 6.2.3 États financiers 2019
 - 6.2.4 Subvention du MTQ – Transport collectif – Versement
 - 6.2.5 Subvention du MTQ – Transport adapté – Versement
 - 6.2.6 Programme d’aide au développement du transport collectif en 2019 – bonification
 - 6.2.7 Assemblée générale annuelle
 - 6.2.8 Parc de la Gorge – Navette Foresta Lumina
 - 6.2.9 Transport adapté – Nomination de l’officier délégué à l’admission

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises

- 8.0 AVIS DE MOTION**

- 9.0 RÈGLEMENT**

- 10.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
 - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2020
 - 11.1.2 Centraide Estrie - Partenariat
 - 11.2 Comité régional du développement des communautés
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 avril 2020
 - 11.3 Comité régional de développement économique
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 avril 2020
 - 11.4 Comité régional consultatif agricole (CCA)
 - 11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 1^{er} avril 2020
 - 11.5 Comité régional sur les Milieux naturels et l’Environnement
 - 11.5.1 Compte rendu de la rencontre du 1^{er} avril 2020
 - 11.5.2 Écocentre 2020
 - 11.5.3 Plastique agricole

- 12.0 CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 12.2 CAB Express

- 13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**
 - 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier

- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC

- 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Suite à l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé le 15 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux, dont la tenue des séances de conseil à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Messieurs Kevin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Madame Amélia Carr, agente des communications marketing sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

CM2020-04-93

1.1 PARTICIPATION

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, présentement jusqu'au 24 avril 2020 ;

ATTENDU les dispositions qui permettent au conseil de siéger à huis clos et qui autorisent les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance du Conseil de la MRC de Coaticook soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence à l'aide de Zoom et par téléphone et que les officiers municipaux les accompagnent ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la MRC de Coaticook accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par les moyens de communication choisis.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler puisque la présente séance est tenue exceptionnellement à huis clos.

CM2020-04-94

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2020-04-95

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 18 MARS 2020

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 mars 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 mars 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 6-25.2.1 MODIFIANT LE SADD (WATERVILLE)

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que la ministre des Affaires a approuvé le règlement de remplacement 6-25.2.1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable qui vise à agrandir le périmètre d'urbanisation principal de la Ville de Waterville à même un secteur de l'affectation «Récréative» afin de permettre l'aménagement d'une école dans les anciennes installations de Val Estrie.

4.2.2 HALTES PAYSAGÈRES

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil des différentes démarches pour le financement du projet des haltes paysagères sur le territoire. Madame Nathalie Dupuis rappelle que le concept se veut ludique et en action et que le coût par station (+/- 22 000\$) sera ramené à son minimum. Les municipalités seront libres de faire les travaux en régie ou d'opter pour un «clé en main». Une municipalité pourrait avoir plus d'une halte et une autre aucune, mais le concept et les coûts sont basés sur un déploiement initial de 12 haltes. D'autres informations sont à venir, mais compte tenu de la pandémie, il est peu probable que le projet voit le jour en 2020.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 410 333,46 \$ payés au 15 avril 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



CM2020-04-96

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 62 550,19 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 62 550,19 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour le mois de mars, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019 -
AUDIT**

Madame Claudia Veilleux, CPA auditrice, CA, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., se joint par visioconférence et présente le rapport de l'auditeur externe et les états financiers de la MRC au 31 décembre 2019. Il est 19h52.

CM2020-04-97

5.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la présentation effectuée par Madame Claudia Veilleux CPA auditrice, CA, chez RCGT du rapport de l'auditeur ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, tel que préparé et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton sencl.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-04-98

5.4.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

ATTENDU la présentation effectuée par Madame Claudia Veilleux CPA auditrice, CA, chez RCGT du rapport du rapport financier de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter les résultats financiers de la MRC de Coaticook pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

Madame Claudia Veilleux de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., quitte la rencontre du conseil de la MRC. Il est 20h19.

CM2020-04-99

5.4.3 ÉTAT DES SURPLUS

ATTENDU que suite au dépôt du rapport financier pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2019, le directeur des finances dépose l'état des surplus au 31 décembre 2019 avec une explication quant aux écarts ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport des surplus quant aux différentes catégories de fonction et activités de fonctionnement au 31 décembre 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état des surplus de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2019 dans les différentes catégories de fonctions tel que présenté par le directeur des finances.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-04-100

5.5 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATIOCOK

ATTENDU qu'un nouveau fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que malgré les liquidités disponibles et les nombreux projets reçus lors du dernier appel à projets, le Comité de sélection a choisi, en raison de la pandémie, d'accorder des sommes qu'à des organismes communautaires pour de l'aide directe en lien avec les besoins alimentaires ;

ATTENDU les explications données par Madame Nathalie Dupuis suite à sa discussion avec Mike Everett à ce sujet ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la résolution 2020-CA-04-103 du Comité administratif de la MRC comme si au long reproduit, par laquelle une aide financière de 40 000 \$ sera remise à 3 organismes communautaires ;

ATTENDU que le Comité de sélection souhaite également qu'un montant de 5 000 \$ soit remis à Moisson Cookshire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le nouveau projet retenu par le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» pour un montant de 5 000 \$ d'aide financière ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission du chèque à Moisson Cookshire, tel que demandé.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE

6.1 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE DE MODIFICATION DU SADD – LOT 3 312 206 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CF DE COATICOOK

La Ville de Coaticook demande par sa résolution 20-03-35321 à la MRC de Coaticook de modifier une fois de plus le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC afin de permettre dans l'affectation habitation basse densité les usages reliés aux entrepreneurs en construction et de corriger la délimitation de l'affectation urbaine et basse densité traversant le lot 3 312 206 du cadastre du Québec, CF de Coaticook. La demande sera étudiée au Comité d'occupation du territoire et s'il y a lieu les frais de la modification réglementaire seront facturés à la Ville de Coaticook conformément à la réglementation en vigueur.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Messieurs Johnny Pizar et Gilbert Ferland sont tous deux administrateurs d'Acti-Bus de la région de Coaticook, ceux-ci l'indiquent conformément à leur code d'éthique et de déontologie.

6.2 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

CM2020-04-101

6.2.1 RAPPORT D'EXPLOITATION 2019

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-04-102

6.2.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 ET GRILLES TARIFAIRES 2020

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté du ministère des Transports ainsi que les grilles tarifaires présentées par Acti-Bus de la région de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'activités d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté du ministère des Transports ainsi que les grilles tarifaires plus amplement décrits ci-haut ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-04-103

6.2.3 ÉTAT FINANCIER 2019

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif et adapté dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2019 vérifiés par Daniel Gagné, CPA et présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduits ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2019, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-04-104

6.2.4 SUBVENTION MTQ - TRANSPORT COLLECTIF - VERSEMENT 2020

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que par sa résolution CM2019-06-121, la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* pour un montant de 275 000 \$ pour l'année 2019 ;

ATTENDU que par ailleurs la MRC poursuit son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2020 ;

ATTENDU qu'environ 66 000 déplacements étaient prévus pour l'année 2020, mais qu'en raison de la pandémie, les déplacements sont incertains ;

ATTENDU que le montant des dépenses anticipées pour l'année 2020 est de 558 844 \$;

ATTENDU que la MRC a approuvé les prévisions budgétaires 2020 d'Acti-Bus aux termes de résolution CM2019-11-228 et les tarifs des usagers aux termes de la résolution CM2019-11-229 ;

ATTENDU que la MRC s'est également dotée d'une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d'un Plan révisé de développement du transport collectif ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le rapport d'exploitation à déposer auprès du ministère des Transports, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'adopter un budget de 558 844 \$ pour le service précité pour l'année 2020 ;
- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service en 2020 est estimée à 56 465 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à 85 000 \$;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2019 attribuable au MTQ, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTQ, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l'offre de transport ;
- ▶ de s'engager à effectuer environ 66 000 déplacements en 2020, si la pandémie se résorbe rapidement ;
- ▶ de demander au ministère des Transports, une aide financière de 325 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour 2020, si admissible ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-04-105

6.2.4 SUBVENTION MTQ - TRANSPORT ADAPTÉ-VERSEMENT 2020

ATTENDU qu'une enveloppe (le Programme de subvention au transport adapté CT n° 214454) est gérée par le ministère des Transports afin de soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec pour permettre leur accès aux activités de leur communauté et, ainsi, favoriser leur pleine intégration sociale ;

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport adapté sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'Acti-Bus offre également des services de transport collectif régional et s'est assuré que la gestion des deux programmes a fait l'objet d'une comptabilité distincte ;

ATTENDU que la subvention reçue dans le cadre du présent programme est réservée à l'organisation du transport adapté ;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour le transport adapté en 2019 fut de 90 733 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la contribution des usagers est de 64 911 \$ pour la même période, pour un total de 155 644 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de réitérer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté CT n° 214454 pour l'année 2020 ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-04-106

6.2.6 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF EN 2019 - BONIFICATION

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que par sa résolution CM2019-06-121, la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* pour un montant de 275 000 \$ pour l'année 2019 ;

ATTENDU que le rapport financier 2019 et le rapport d'exploitation 2019 ont démontré qu'il y a eu 66 542 déplacements et des dépenses de 454 584\$ en transport collectif

ATTENDU qu'en regard aux nouvelles modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)*, la MRC a déjà informé son intérêt à obtenir la bonification de son aide à 325 000\$ si admissible;

ATTENDU que par ailleurs la MRC a poursuivi son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU la bonification apportée au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* par le ministère ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook y serait admissible puisque plus de 60 000 déplacements ont eu lieu sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports, une demande de bonification du soutien financier pour l'année 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministère des Transports, une aide financière de 325 000 \$ au lieu de 275 000 \$, soit une bonification de 50 000 \$ pour l'année 2019, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020*, si admissible ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.2.7 PARC GORGE – NAVETTE FORESTA LUMINA

En raison de la pandémie et de la distanciation sociale, les transports par navette au Parc de la Gorge pour Foresta Lumina sont questionnés. Si la situation perdure, il sera difficile de maintenir le cap sur les 66 000 transports collectifs, même avec la tenue d'un camp estival régional. À suivre...

CM2020-04-107

6.2.8 TRANSPORT ADAPTÉ – NOMINATION DE L'OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSION

ATTENDU que le ministère des Transports, est responsable, au niveau provincial, de l'élaboration, de la diffusion, du suivi, du contrôle et de l'évaluation de la Politique d'admissibilité au transport adapté ;

ATTENDU que le Comité d'admission composé de l'officier délégué à l'admission, des représentants des personnes handicapées (1 à 3) et d'un représentant du réseau de la santé et des services sociaux, constitue l'instance locale décisionnelle en matière d'admissibilité ;

ATTENDU que seuls les membres du comité d'admission ont le pouvoir de prendre les décisions quant à l'admission d'une personne au transport adapté ;

ATTENDU que l'organisme mandataire doit nommer l'officier délégué à l'admission ainsi que son substitut ;

ATTENDU que ces personnes peuvent être soit: un élu municipal, un directeur de transport adapté, un coordonnateur au transport adapté, un employé de l'organisme mandataire ou un employé de l'organisme gérant le service de transport (organisme délégué) ;

ATTENDU que celles-ci doivent être choisies en fonction de leur disponibilité et de leurs connaissances en regard de la problématique des personnes handicapées en situation de transport ;

ATTENDU que le rôle de l'officier délégué consiste à assurer certaines tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du comité d'admission ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2017-CA-01-25 Madame Jocelyne Gagnon fut désignée à titre d'officier délégué à l'admission ainsi que Monsieur Dominick Faucher à titre de substitut, et ce pour les années 2017, 2018 et 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de nommer de nouveau Madame Jocelyne Gagnon à titre d'officier délégué à l'admission ainsi que Monsieur Dominick Faucher à titre de substitut, et ce pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- ▶ d'autoriser l'officier délégué à l'admission, entre chacune des réunions du comité d'admission et lorsque le dossier du requérant sera complet (formulaires dûment remplis et toutes les attestations requises annexées à la demande) d'accorder au requérant une préadmission et d'enregistrer la demande pour examen par le comité (cette préadmission prendra fin le jour où le comité d'admission aura rendu sa décision quant à l'admissibilité du requérant).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ATTENDU que le gouvernement du Québec, par le biais du ministère de l'Économie et de l'Innovation, vient d'instaurer le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises qui vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

CM2020-04-108



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les entreprises suivantes sont admissibles au programme :

- les entreprises de tous les secteurs d'activité ;
- les entreprises d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales ;

ATTENDU que pour être admissible, l'entreprise doit :

- être en activité au Québec depuis au moins un an;
- être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture;
- être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités;
- avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU que l'aide sera octroyée, sous forme de prêt à un taux de 3 % ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible à un montant d'aide de 670 284 \$ sur l'enveloppe de 150 000 000 \$ du gouvernement du Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar

APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet de la MRC à signer le contrat pour l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement au nom de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

10.0 AUTRES AFFAIRES

Rien à signaler.

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 8 avril 2020.

CM2020-04-109

11.1.2 CENTRAIDE ESTRIE – PARTENARIAT

ATTENDU que Centraide Estrie a lancé le 27 mars 2020, le Fonds d'urgence communautaire - COVID-19 ;

ATTENDU que ce fonds d'urgence est la réponse que Centraide Estrie propose à toute personne, entreprise ou institution qui désire participer financièrement à l'effort incommensurable qui est requis afin de soutenir les citoyens et citoyennes qui se retrouvent démunis face à cette crise mondiale qui a des répercussions locales majeures ;

ATTENDU que Centraide Estrie tend la main aux municipalités et aux MRC pour qu'elles puissent soutenir leurs organismes et que les sommes soient attribuées en réponse aux besoins réels identifiés sur leur territoire ;

ATTENDU que Centraide est en étroite relation avec les CDC et les organismes présents dans les MRC afin de bien déterminer les besoins pressants et ceux qui émergent de cette crise sans précédent ;

ATTENDU que l'expertise de Centraide est de soutenir les organismes et que Centraide souhaite assurer la même rigueur pour gérer les sommes qui leur seront confiées à même ce Fonds d'urgence communautaire ;

ATTENDU que les modalités d'attribution des sommes seront précisées au cours des prochains jours, mais Centraide Estrie propose déjà aux MRC d'être un partenaire de choix, avec un service clé en main ;

ATTENDU que l'aide sera versée selon les principes suivants : simplicité des processus et rapidité de prise de décision, ouverture à des organismes qui ne sont pas déjà soutenus par leurs programmes réguliers ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cinq (5) champs d'action ont été ciblés :

- besoins essentiels ;
- personnes âgées ;
- santé mentale ;
- soutien aux services des organismes ;
- bénévolat ;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il verse 9M\$ à Centraide Canada, qui s'assurera de le distribuer dans les différentes régions ;

ATTENDU que Centraide Estrie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin d'établir un partenariat dans le but de soutenir le mieux possible les organismes communautaires qui offrent des services directement aux gens dans le besoin et qui réalisent des exploits pour trouver de nouvelles façons de desservir les gens dans un contexte où leurs équipes sont confinées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 8 avril 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la recommandation était à l'effet d'être partenaire et de contribuer pour un montant de 10 000 \$ au Fonds d'urgence communautaire - COVID-19 de Centraide Estrie afin de soutenir le mieux possible les organismes communautaires qui offrent des services directement aux gens dans le besoin dans cette période de crise sans précédent ;

ATTENDU que de nouvelles informations sont maintenant disponibles et que les autres MRC de l'Estrie ont choisi de ne pas contribuer au Fonds d'urgence communautaire - COVID-19 de Centraide Estrie ;

ATTENDU que d'autres sources d'aides financières ou de programmes sont disponibles pour nos organismes communautaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de ne pas être partenaire du Fonds d'urgence communautaire - COVID-19 de Centraide Estrie, du moins pour le moment, mais de tout de même soutenir nos organismes communautaires qui offrent des services directement aux gens dans le besoin dans cette période de crise sans précédent.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 AVRIL 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 8 avril 2020

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 AVRIL 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 7 avril 2020.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} AVRIL 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole de la MRC de Coaticook du 1^{er} avril 2020.

11.5 COMITÉ RÉGIONAL SUR LES MILIEUX NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} AVRIL 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional sur les milieux humides et l'Environnement de la MRC de Coaticook du 1^{er} avril 2020.

11.5.2 ÉCOCENTRE 2020

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation d'une rencontre express du Comité milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook tenue le 15 avril 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Québec est en «pause» jusqu'au 4 mai, au moins ;

ATTENDU que la Ressourcerie est fermée pour une période indéterminée, mais ils souhaitent réouvrir au début mai ;

ATTENDU que Conteneur Coaticook ouvrira le 20 avril, mais sa ligne de tri demeurera fermée pour une période indéterminée ;

ATTENDU que certains fournisseurs de services sont au ralenti et on ne sait pas s'ils seront en mesure de nous fournir des boîtes pour la récupération des peintures et des fluorescents, notamment ;

ATTENDU la distanciation sociale de 2 m sera en vigueur pendant longtemps à la reprise des activités ;

ATTENDU que 3 écocentres sont prévus en mai (Coaticook -16 mai; Barnston-Ouest -23 mai; et Compton -30 mai) ;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales met de la pression pour que les municipalités ouvrent leurs écocentres rapidement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'annuler la tenue des écocentres de Coaticook et Compton prévus en mai ;
- ▶ de reporter l'écocentre de Barnston-Ouest à l'automne ;
- ▶ de réévaluer la situation pour les écocentres de juin et suivants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

11.6.3 PLASTIQUES AGRICOLES

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que Récup-Estrie n'accepte plus les plastiques agricoles et un rapport complet sur le sujet sera présenté au comité de gestion au début mai. Il pourrait y avoir des frais pour la reprise du service. La coordonnatrice de projets – matières résiduelles, Madame Monique Clément recherche activement un plan B. Il a été déterminé qu'un tri des plastiques est nécessaire avant de l'acheminer à quelconque récupérateur. Taylor pourrait faire ce tri. Un prix leur a été demandé. Ils doivent se procurer une presse, car ils ont perdu la leur lors d'un incendie, ce qui retarde les choses. Quelques débouchés de recyclage et valorisation énergétiques ont été identifiés. Plusieurs MRC de l'Estrie travaillent à trouver une solution. Mais on doit s'attendre à des frais, peu importe la solution qui sera choisie. Les frais seront cependant admissibles à la compensation sur la collecte sélective.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK – CAB EXPRESS N° 93

La greffière dépose à titre d'information, le bulletin CAB express n° 93 du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h37.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 avril 2020.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

